

**DÉLIBÉRATION N° CA 24-15 DU 21 JUIN 2024**  
**relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion**  
**du conseil d'administration du 4 avril 2024**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2024,

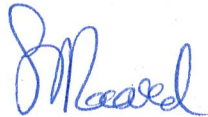
Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 21 juin 2024.

**DÉLIBÈRE**

**Article unique**


Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie approuve le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2024.

**La Secrétaire du conseil d'administration**  
**Directrice générale de l'agence**  
**de l'eau Seine-Normandie**



**Sandrine ROCARD**

**Le Vice-président**  
**du conseil d'administration**



**Denis MERVILLE**

**AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU 4 AVRIL 2024**

## **AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

---

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

#### **Réunion du 4 avril 2024**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie s'est réuni en présentiel à Paris sous la présidence de M. MERVILLE, avec pour ordre du jour :

1. Plan eau, fonds biodiversité / stratégie nationale biodiversité 2030 : adoption des modifications du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (délibération)

**Assistaient à la réunion :**

• **Président de séance :**

M. MERVILLE, vice-président du conseil d'administration

• **Étaient présents au titre du collège des "collectivités territoriales"**

M. CHOLLEY  
Mme EAP-DUPIN  
M. LERT  
M. MERVILLE  
Mme ROUSSEL  
M. VOGT

• **Étaient représentées au titre du collège des "collectivités territoriales"**

M. DIDIER	a donné mandat à	M. MERVILLE
Mme DURAND	a donné mandat à	M. CHOLLEY
Mme NOUVEL	a donné mandat à	M. VOGT
M. VANNOBEL	a donné mandat à	Mme ROUSSEL

• **Était absente non excusée au titre du collège des "collectivités territoriales"**

Mme BEAUDOIN

• **Étaient présents au titre du collège des "usagers économiques"**

M. LECUSSAN  
M. LOMBARD

• **Étaient représentés au titre du collège des « usagers économiques »**

M. HAAS	a donné mandat à	M. LOMBARD
Mme LAUGIER	a donné mandat à	M. LOMBARD
Mme SALLE	a donné mandat à	M. LECUSSAN

• **Étaient présents au titre du collège des "associations et des personnalités qualifiées"**

Mme GAILLARD  
Mme GIRONDIN  
Mme JOURDAIN  
M. LAGAUTERIE  
M. MARCOVITCH

• **Étaient présents ou représentés au titre du collège de l'État**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) d'Ile-de-France
---

M. BEAUSSANT
--------------

Le Chef du Service Politiques et Police de l'eau. Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Ile-de-France	M. BOUYER
La Directrice générale des Voies navigables de France (VNF) par intérim	Représentée par Mme RAOUX
La Directrice régionale et interdépartementale de l'équipement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) de la région d'Ile-de-France, déléguée de bassin	Mme GAY
Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur de bassin	A donné mandat au Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, représenté par Mme CROZE
La Directrice régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris	A donné mandat à la Directrice régionale et interdépartementale de l'équipement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) de la région d'Ile-de-France, déléguée de bassin
La Directrice générale de l'Agence régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France	Représentée par M. POVERT
Le Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Représenté par Mme CROZE
Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie	Représenté par Mme PIVARD
Le Directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB)	Représenté par Mme BRUNELLE
Le Directeur interrégional de la mer (DIRM) Manche Est-mer du Nord	M. THOMAS
La Directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	A donné mandat au Directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB), représenté par Mme BRUNELLE

- **Était absent excusé au titre du représentant le personnel de l'agence de l'eau Seine-Normandie**

M. RATIARSON

**Assistaient également**

Mme de LAVERGNE                      Au titre de la Direction de l'eau et de la biodiversité  
Commissaire du Gouvernement

M. COLLET                                  Au titre de la DRIAAP

M. THIVOLLE                              Ubiquis

Mme ZAHM                                  Au titre de la Préfecture de Paris

**Assistaient au titre de l'agence de l'eau**

Mme CAUGANT

M. CHAUVEL

Mme EVAIN-BOUSQUET

M. LIARD

Mme MAHERAULT

Mme ROCARD, Directrice générale

**M. MERVILLE** tient tout d'abord à excuser le préfet Marc GUILLAUME, qui n'a pu se rendre disponible ce matin, ce qui explique qu'il soit amené à présider cette séance.

**1. Plan eau, fonds biodiversité / stratégie nationale biodiversité 2030 : adoption des modifications du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (délibération)**

**M. MERVILLE** indique que, à la suite du conseil d'administration du 14 mars et du comité de bassin de ce matin, il convient d'adopter les modifications du 11<sup>e</sup> Programme relatives à la mise en œuvre du Plan Eau et du Fonds Biodiversité.

Avant d'aborder ce point, il convient de revenir brièvement sur la procédure d'appel d'offres ouverte qui avait été engagée pour l'acquisition d'une solution de gestion financière mutualisée sur les six agences de l'eau. Après l'avis du conseil d'administration du 21 novembre 2023, cette procédure s'était conclue par une déclaration sans suite pour motif d'intérêt général. Les agences avaient alors décidé de relancer une nouvelle consultation afin de sécuriser juridiquement la procédure d'achat au regard des obligations de publicité et de mise en concurrence.

**Mme ROCARD** explique que, depuis cette déclaration sans suite, décision a été prise de relancer une nouvelle procédure d'achat sous une autre forme, avec une phase de négociation qui permettra d'optimiser les offres retenues. Dans cette nouvelle procédure, un travail a été mené dans un cadre inter-agences par le directeur général adjoint de l'agence afin de cadrer l'achat, avec l'apport de la présidente de la commission des finances de l'agence de l'eau, du contrôleur budgétaire et du président de la commission des aides. La procédure sera lancée mi-avril : le dossier de consultation des entreprises est désormais finalisé. Les offres des candidats devront avoir été fournies pour mi-juillet. Une phase de négociation s'étendra entre septembre et novembre, avant un retour devant le conseil d'administration en fin d'année ou début 2025 pour la décision d'attribution du marché.

**M. MERVILLE** rappelle en effet les incertitudes qui avaient été exprimées sur le cadre juridique de cet appel d'offres : il était nécessaire de s'assurer que cette procédure se déroule dans les meilleures conditions. Cela aura conduit à perdre un an, mais cette démarche offrira de meilleures garanties sur le plan juridique.

En l'absence de questions, **M. MERVILLE** propose de passer au vote du conseil d'administration. Le quorum est atteint, avec 32 membres présents et représentés sur un total de 35 membres. Le sujet qui fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration a été présenté en comité de bassin : il s'agit pour le conseil d'administration d'approuver ce qui a déjà fait l'objet d'un accord du comité de bassin.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

○ ○ ○ ○ ○

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 45.**

○ ○ ○ ○